



Achat de voiture et divorce

Par **dim17**, le **04/02/2013** à **11:47**

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure de divorce, je dois acheter une voiture d'occasion car la mienne ne fonctionne plus. Comment faire pour que la voiture ne rentre pas dans la communauté ? Mes parents sont prêts à m'avancer l'argent pour acheter cette voiture mais peuvent-ils être propriétaires de la voiture et que ce soit mon nom qui apparaisse sur la carte grise ?

Je vous remercie par avance du temps passé à me lire et pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **04/02/2013** à **12:44**

Bonjour, tout à fait la carte grise 'est pas un titre de propriété mais de circulation. Vos parents peuvent tres bien s'acheter une voiture et vous la preter, cordialement